

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Vendredi 10 Juillet 2020**

**DEL.2020.07.10-002 - Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) du Médoc
– Désignation des délégués.**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Juillet 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DE SOUZA Bernard
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	PONS Annie
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.07.10-002 - Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) du Médoc – Désignation des délégués.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21, L.5211-8 et L.5212-7 ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif du Médoc ;
- Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Ville de Parempuyre au sein des organes délibérants des Etablissement Public de Coopération Intercommunale auxquels elle adhère ;
- Considérant que par délibération en date du 31 janvier 1974, la Ville de Parempuyre a adhéré au Syndicat intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif et du Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) du Médoc devenu Syndicat intercommunal de l'IME du Médoc ;
- Considérant que les statuts du Syndicat disposent que la Ville de Parempuyre sera représentée au sein du Comité syndical par 1 représentant titulaire et 1 suppléant ;

Le Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) du Médoc a pour objet la création, l'entretien et la gestion d'un institut Médico-éducatif et d'un C.A.T. implantés sur le territoire de la commune de Saint-Laurent de Médoc.

La Ville de Parempuyre est représentée au Comité syndical de l'E.P.C.I. par un représentant titulaire qu'il convient de désigner, ainsi qu'un suppléant.

Après avoir recueilli les candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

A l'unanimité

A élu

Délégué titulaire :

✚ Jean-Marc FARTHOUAT

Délégué suppléant :

✚ Nicole LALANNE

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre

Le 10 juillet 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire

Béatrice de François